

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 7 octobre 2025		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 14 VOTANTS : 15 QUORUM ANIMATION : 11	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, RAPHAEL THEVENON, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PIERRE BESSY, PHILIPPE PRUD'HOMME ET MICHEL LUCIANI EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, NATHALIE MONVIGNIER-MONNET, PATRICE CHIROUZE, SEBASTIEN VIOLI, MIKE ROUSSEAU ET SEBASTIEN SCHERMA POUVOIRS : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN AYANT DONNE POUVOIR A UMBERTO DIMASTROMATTEO ABSENTS : JAMES DUNAND-SAUTHIER, CATHERINE PICQUE, DANIEL DUPRE, LAURENT SOCQUET, FRANCK PACCARD ET PHILIPPE ROISINE AUTRES PRESENTS : JEAN-MICHEL DEROBERT, NE PREND PAS PART AU VOTE	VOTES : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSECTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 01/10/25		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO
Rapporteur : Pierre BESSY
Délibération n°25-48

Objet : Animation - Validation des actions du Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du Pays du Mont-Blanc 2025-28, sous maîtrise d'ouvrage du SMBVA

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CD-2022-188 du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, en date du 12 décembre 2022, concernant le prolongement du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles 2016-2022 comme cadre de la stratégie globale et modifiant le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles concernant la durée des contrats des sites labellisés au titre des ENS et celle des contrats départementaux Haute-Savoie Nature fixée à 3 ans pour les nouveaux contrats, des taux d'intervention et des modalités d'animation desdits contrats ; concernant l'adoption des priorités d'intervention et les taux de subvention du Conseil Départemental applicables aux projets des collectivités, intercommunalités et autres associations pour la période 2025-2028,

Considérant l'avis favorable du comité de territoire (COTERR) sur le programme d'actions finalisé, en date du 4 juillet 2025,

La protection des milieux naturels, des sites et des paysages est une compétence départementale, bénéficiant d'un outil financier pour sa mise en œuvre : la taxe d'aménagement.

La Haute-Savoie présente une richesse naturelle spécifique, parmi les plus importantes de France (diversité des habitats et des espèces et présence d'habitats et espèces rares et menacés). Cependant, les pressions exercées sont particulièrement importantes (urbanisation, intensification agricole, fréquentation, changement climatique ...).

Dans ce cadre, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD74) a engagé une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS) qui s'est traduite par l'élaboration d'un premier Schéma départemental des ENS (SDENS) 2008-2016, puis d'un deuxième sur la période 2016-2022. Ce SDENS a permis de structurer et d'amplifier la gestion des espaces naturels sensibles du département, notamment pour les rivières et les alpages (milieux pour lesquels le CD74 était historiquement impliqué).

Ce dernier a souhaité pérenniser ce programme sur la période 2025-2028 avec de nouvelles modalités délibérées le 12 décembre 2022 et 3 orientations majeures :

- la conservation et la gestion des espaces naturels et semi-naturels qui contribuent à la préservation de la ressource en eau au sein du grand cycle de l'eau ;
- l'inscription sur le long terme de la conservation des espaces naturels ;
- l'éducation au respect de la nature et à l'adoption des bons comportements en espaces naturels et semi-naturels qui doit être redynamisée.

La Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc (CCPMB) a souhaité, dès 2017, initier une démarche de contractualisation avec le Département autour de la préservation et la gestion de ses espaces naturels. Cela s'est traduit par la signature d'un Contrat de territoire espaces naturels sensibles (ENS) pour la période 2019-2024. Celui-ci étant arrivé à échéance, un nouveau Contrat départemental Haute-Savoie Nature est proposé pour la période 2025-2028.

Les enjeux sont d'assurer :

- La fonctionnalité des espaces naturels d'intérêts écologiques majeurs / réservoirs de biodiversité ;
- La maîtrise de la pression anthropique sur les milieux naturels et les espèces ;
- Le rôle pédagogique des espaces naturels de proximité.

A partir de ces 3 enjeux, 4 axes stratégiques (objectifs) ont été retenus et poursuivis par ce nouveau Contrat :

- 1) Porter/ soutenir la gestion (et la gouvernance) des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ;
- 2) Valoriser les fonctions agricoles et forestières (sociale, économique, écologique et paysagère) auprès de tous les publics. Soutenir les pratiques respectueuses de la biodiversité écologique et des paysages ;
- 3) Concilier les usages (économiques/loisirs, ressources) et les fonctions (de production, de cadre de vie, de support de biodiversité) de l'espace ;
- 4) Améliorer la visibilité et la lisibilité de la valeur (écologique et paysagère) des réservoirs de biodiversité et des espaces de « nature ordinaire » ; et informer sur les pratiques respectueuses de ces milieux auprès de tous types de publics (loisirs, découverte), des usagers et résidents (économie, cadre de vie et sport performance).

Ils ont été déclinés en 38 opérations regroupées en 13 fiches actions à mettre en œuvre sur une période de 3 ans : 2025-2028.

Récapitulatif des actions portées par le Syndicat mixte du bassin versant de l'Arly (SMBVA) et financées dans le cadre du Contrat départemental Haute-Savoie Nature du Pays du Mont-Blanc :

INVESTISSEMENT						
Fiche action	Op.	Projet	Montant indicatif HT actions	Taux indicatif CD74	Autr.fin .	Autofin.
1-Réalisation de plans de gestion des sites ENS	1.2	Mise en œuvre du Plan de gestion des zones humides de Praz-sur-Arly (GeMAPI)	46 459 €	40%	-	60 %
		Mise en œuvre du Plan de gestion des zones humides de Megève (GeMAPI)	52 705 €	40%	-	60 %
3-Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)	3.2	Lutte contre la propagation des EEE en berges de cours d'eau (Megève et Praz-sur-Arly)	30 000 €	40%	-	60 %
7-Renforcement de la qualité des cours d'eau	7.1	Etudes pré-opérationnelles relatives aux travaux de réhabilitation de la décharge de l'Arly à Megève sous le Meu	15 000 €	40%	-	60 %
		Travaux de réhabilitation des décharges du Nant des Essertets	20 000 €	40%	-	60 %
	7.3	Etude de faisabilité de la réduction des risques de débordements des Nant Riglard et Nant Allard sur Megève	20 000 €	20%	Etat 50 %	30 %
		Etude de faisabilité du ruisseau du Tour à Megève	20 000 €	20%	Etat 50 %	30 %
		Etude hydraulique du Nant des Varins et propositions d'actions de réduction des risques d'inondations	20 000 €	20%	Etat 50 %	30 %
TOTAL			224 164 €	61 282 €	30 000€	103 498 €

FONCTIONNEMENT						
Fiche action	Op.	Projet	Montant indicatif HT actions	Taux indicatif CD74	Autr. fin.	Autofin.
1-Réalisation de plans de gestion des sites ENS	1.2	Mise en œuvre du Plan de gestion des zones humides de Megève (GeMAPI)	35 310 €	0%	-	100 %
TOTAL			35 310 €	0 €	-	35 310 €

Chaque opération (pouvant être regroupée avec d'autres) doit faire l'objet d'une délibération spécifique par le SMBVA pour le dépôt de demande de subvention auprès du Conseil départemental.

Les taux affichés ne sont qu'indicatifs et correspondent aux taux en vigueur à la date de la signature du contrat. Ils peuvent être soumis à évolution en fonction des décisions de l'Assemblée départementale et de la mobilisation d'autres co-financeurs (Agence de l'Eau, Région, Europe, etc.).

